



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMISTRATION du lundi 4 juillet 2016

Monsieur le Principal, Président du Conseil d'Administration ouvre la séance à 17 h 20.

20 membres élus sont présents, le quorum est atteint, le CA peut siéger valablement.

Valérie BAUDET, Directrice adjointe de la SEGPA, est secrétaire de séance.

### L'ordre du jour appelle les points suivants :

Rubriques	Ordre du jour	Déc/vote/info.
Ordre du jour	Adoption du procès verbal du CA du 25 avril 2016	Décision
	Adoption de l'ordre du jour	Décision
Vie scolaire et questions pédagogiques	Règlement intérieur	Décision
	Unité d'enseignement externalisée	Ajourné
	Dispositif relais	Décision
	Structure pédagogique liée à la réforme	Décision
	Manuels scolaires	Information
	Indemnités péri éducatives (IPE)	Décision
	Indemnités pour missions particulières (IMP)	Avis
Questions administratives et financières	Les parcours (Santé, Avenir, Citoyenneté, d'Education artistique et culturelle)	Décision
	DBM	Information
	Concession de logements	Avis
	Recrutement CUI	Décision
	Travaux du Conseil Départemental 47	Information
	Répartition des crédits LOLF (DBM)	Décision
	Don	Décision
	Adhésion groupement de commandes papier	Décision
Adhésion groupement de commandes de denrées alimentaires du conseil départemental 47	Décision	

Le PV du CA du 25 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

VOTE :           pour 20                           contre 0                           Abstention 0

## **1 - Ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis au vote avec la suppression du point « unité d'enseignement externalisée ». Ce point est ajourné car le travail avec les partenaires doit être poursuivi et affiné.

VOTE :            pour 20            contre 0            Abstention 0

Décision : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2 - Vie scolaire et questions pédagogiques**

### **1) Modification du règlement intérieur**

M. le président rappelle que le règlement intérieur est un outil vivant qu'il convient d'actualiser régulièrement. Pour cette nouvelle mouture, la concertation a permis de consulter l'ensemble de la communauté éducative avant le CA: groupe de travail, conseil pédagogique et commission permanente.

Mme la principale adjointe présente les points « travaillés » qui font l'objet d'une explication, d'un débat et d'un vote.

A la demande des parents, la possibilité sera à nouveau offerte aux élèves demi-pensionnaires de quitter le collège avant la prise de repas, en cas d'absence de cours l'après-midi (voir précisions dans le règlement).

Pour les bulletins : les parents demandent qu'ils soient envoyés aux deux adresses mail des parents, la faisabilité va être vérifiée. Certains bulletins arrivent avec une police trop petite, le paramétrage sera vérifié.

Les termes « les parents » ont été remplacés par « les responsables légaux » et « les surveillants » par « les assistants d'éducation ».

La commission vie de l'élève : c'est une commission interne pour faciliter le suivi des élèves.

Il n'y a pas de ligne téléphonique directe pour joindre le service de la vie scolaire.

En cas d'utilisation de téléphone il y aura une « punition » ; le mot « sanction » est remplacé.

Une observation n'est pas une punition mais permet aux parents d'être alertés.

Question des parents représentants FCPE: peut-il y avoir une remise à zéro des compteurs des observations chaque trimestre ?

Le texte sur ce point n'est pas modifié.

Présentation de la mesure de responsabilisation par Mme la principale adjointe. Partenariat avec le Programme de Réussite Educative pour que l'élève devant être sanctionné par une exclusion puisse effectuer une mesure de réparation dans une association.

Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre des mesures de responsabilisation.

Pour : 20            Abstention : 0            Contre : 0

La commission éducative :

*« Peut se réunir lorsque le comportement des élèves est inadapté aux règles de vie de l'établissement ou lorsqu'ils ne répondent pas à leurs obligations scolaires. »*

*Elle ne se substitue pas au conseil de discipline mais a pour but d'apporter des réponses éducatives et pédagogiques individualisées selon la problématique des élèves dont elle examine la situation. Les élèves doivent pouvoir être amenés à travers elle à s'interroger sur le sens et la portée de leurs actes tant pour eux-mêmes que pour autrui.*

*Présidée par un personnel de direction, sa composition nominative est arrêtée lors du premier conseil d'administration (personnel de direction, CPE, au moins un enseignant de l'équipe pédagogique, au moins un parent délégué de la classe concernée) et si besoin il peut être fait appel aux personnels médico-sociaux de l'établissement, la Cop ou l'adjoint gestionnaire. »*

C'est une nouvelle proposition de composition pour éviter qu'un seul parent soit désigné en Conseil d'administration pour toutes les commissions.

Le président soumet au vote le règlement intérieur dans sa globalité suite aux modifications.

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 1

## **2) Dispositif relais interne :**

Mme la principale adjointe présente le projet de lutte contre le décrochage (voir documents joints).

Devant l'inefficacité des mesures d'exclusions temporaires de l'établissement nous souhaitons créer un dispositif d'évaluation et d'accompagnement des élèves en grande difficulté dans leur comportement afin de les réinscrire dans la scolarité. Ce dispositif ne concerne que des élèves du collège. Mme Géraud explique le contenu du dispositif relais. Coordonné par les CPE et des enseignants. Il y aura des ateliers différents. Les modules ne sont pas encore tous définis.

Effectif de ce dispositif sera de 6 élèves retenus par une commission. Un cahier des charges sera mis en place pour sélectionner les élèves.

Le fil conducteur sera l'agenda 21, sur chaque session il y aura un projet.

- Banque alimentaire
- Collecte de matériel
- Développement durable
- Semaine du handicap.

Questions des parents représentant la FCPE:

- Sur combien d'heures fonctionnera ce dispositif ?

C'est sur la semaine mais il n'y aura pas rupture totale avec la classe, les modalités de lien avec la classe de référence seront personnalisées.

- Est-ce qu'il y a des professeurs volontaires ?

Oui et il y a déjà d'autres ressources que les professeurs. Ce projet s'appuie sur le « dispositif à projet » qui existait dans le collège et qui marchait bien, c'est la même problématique qui est traitée pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Il sera mis en application après les vacances de Toussaint, il sera évalué en fin d'année.

Un représentant des enseignants précise qu'il y a des élèves qui ont un comportement très perturbateur et les professeurs se sentent seuls pour remédier à des dysfonctionnements. Ce dispositif sera un appui pour les professeurs.

Un parent d'élève exprime ses réticences et demande que ce dispositif soit inscrit au règlement intérieur et que les membres soit désignés par le conseil d'administration. Il regrette de ne pas disposer de documents pour se faire une opinion sur ce projet.

Ce projet s'il est validé sera intégré au projet d'établissement.

Pour : 20      Abstention : 0      Contre : 1

### **Structure pédagogique liée à la réforme :**

#### Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

Suite à la répartition des moyens arrêtés par le dernier Conseil d'administration, le président présente l'organisation pédagogique. Les membres du CA ont reçu les diapositives présentées.

Un représentant des personnels enseignant présente à titre d'exemple l'EPI Sciences, technologie et société en technologie « Dessine avec un robot ».

C'est le contenu disciplinaire du programme avec une autre modalité d'enseignement (la pédagogie de projet). Il n'y a pas d'heures de cours de perdues.

La réforme fait peur aux parents des futurs élèves de 3<sup>ème</sup>.

Un enseignant explique l'utilité des EPI qui permet de concrétiser des notions abstraites et de donner du sens à certains apprentissages. Chaque professeur impliqué dans un EPI voit la partie de son programme qui peut être traitée par cette nouvelle modalité d'enseignement.

Deux heures d'Accompagnement Personnalisé par semaine et 2 Enseignements Pratiques Interdisciplinaires au cycle 4 (5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>).

L'accompagnement personnalisé (AP): les membres du CA ont reçu le document d'accompagnement. Le choix a été fait de faire 2 heures d'AP par semaine au cycle 4.

Le projet de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> est axé sur le domaine 1 du socle « Langages pour penser et communiquer » autour de trois grandes compétences : lire, écrire, dire.

Le président rappelle que le maximum de moyens ont été affectés à l'AP pour faciliter les dédoublements et les co-interventions.

Combien y aura-t-il d'élèves dans les groupes ? La taille des groupes sera adaptée aux dispositifs des élèves. Les effectifs de chaque groupe seront variés.

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0

### **Les manuels :**

Toutes les disciplines n'auront pas de nouveaux manuels. Un enseignant précise qu'en histoire et géographie, les documents historiques ne varient pas d'une année sur l'autre. Le choix a été fait de ne pas renouveler les manuels. Il existe aussi des outils numériques.

Chaque élève aura-t-il son manuel ?

Non pas forcément notamment en espagnol 5<sup>ème</sup> où les élèves auront un manuel numérique pour la classe.

Est-ce qu'il n'y aura qu'un jeu par professeur et par niveau ? Juste en espagnol.

Quel est le budget global ? 21 466, 07 Euros.

Certains supports ont été offerts par l'éditeur.

### **3) Indemnités pour missions particulières (IMP)**

Le président soumet pour avis la répartition des 8 IMP suite à la proposition étudiée en conseil pédagogique.

1.5	gestion réseau
0.5	usage pédagogique des TICE/ENT
2	coordination EPS
1	chorale
0.5	coordination technologie
1	référent décrochage (CPE)
1.5	référents culture(s)

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0

### **4) Indemnités péri éducatives**

Le président soumet au vote la répartition des 16 indemnités péri éducatives pour le projet ERASMUS :

3 h	pour M. LABOURDETTE
3.5 h	pour M. REVERTE
3.5 h	pour MME VILATE
1.5 h	pour MME BOIN
2 h	pour MME DOUNIE
2.5 h	pour MME JOYA

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0

### **4 Les parcours**

- **Le Parcours d'Education Artistique et Culturel**

Le collège se mobilise depuis de nombreuses années pour apporter aux élèves une offre de parcours riche et éclectique, cela en partenariat avec le Conseil départemental qui est destinataire du projet et des fiches action.

En fonction de la dotation du CD 47, nous devons peut-être réduire le nombre de projets.

Si le programme prévisionnel est adopté, le Conseil d'administration autorisera aussi le chef d'établissement à signer toutes les conventions afférentes et notamment la convention de mutualisation avec le collège Jean Zay de Cenon pour la gestion des crédits d'Etat du projet « Ecole ouverte » inclus dans le programme.

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0

- **Les voyages**

Demande d'un accord de principe pour les voyages de l'année 2016/2017.

Voyage au ski, voyage en Provence, voyage à Bilbao.

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0

- **Les divers parcours :**

Mme la principale adjointe présente les parcours avenir, parcours santé, parcours citoyen

Un parent, représentant de la FCPE, demande si les réunions sur le thème de l'adolescence seront reconduites.

Monsieur le président indique qu'il y aura peut-être une conférence, actuellement en préparation.

Le projet d'établissement 2016.2020 sera amendé des nouvelles organisations arrêtées à ce conseil d'administration.

Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0

### **– Questions administratives et financières**

#### **A) Décisions budgétaires modificatives pour information :**

Mme l'adjointe gestionnaire présente aux membres du conseil d'administration les modifications budgétaires modificatives pour information.

DBM n° 3 :

- Ouverture de crédits supplémentaires au service VE concernant une subvention complémentaire sur les fonds sociaux pour 4 890.00 €.

- Ouverture de la ligne budgétaire au service OPC concernant une dotation du conseil départemental (auto laveuse) de 6736.50 €.

DBM n° 4 :

- Ouverture de la ligne budgétaire au service AP concernant le don du foyer pour le voyage à Toulouse pour 543.00 €.

- Ouverture de crédits supplémentaires au service AP concernant un don complémentaire du foyer pour le voyage à Bilbao qui a remplacé le voyage à Paris (don initial de 1000 €) de 47.00 €.

#### **B) Concessions de logements pour avis.**

Compte tenu de l'effectif pondéré impacté par le nombre d'élèves, dont ceux de la SEGPA, et de leur régime, le collège, aux termes du décret n° 2008-263 du 14 mars 2008, peut prétendre au titre des personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation, à 5 concessions de logement. En effet, l'effectif pondéré de l'Etablissement étant de 1294 points, le collège entre ainsi dans la catégorie allant de 1201 à 1700 points.

A ces 5 logements de fonction attribués à un emploi fonctionnel s'en ajoute un sixième affecté nominativement à une adjointe technique territoriale dont la gestion incombe au département.

La proposition présentée aux membres du conseil d'administration est la suivante :

- Chef d'Etablissement : 98.69 m2
- Principal adjoint : 84.56 m2
- Adjoint Gestionnaire : 76.47 m2

- Directrice adjointe EGPA : 76.47 m2
- CPE : 62.33 m2

Il est précisé que Madame Lemercier, Adjoint Gestionnaire, occupe le logement attribué au Principal Adjoint.

Vote : Pour : 18      Abstention : 0      Contre : 0

D'autre part nous bénéficions d'un studio vacant dont le prix de la nuitée est fixé à ce jour à 5 euros (novembre 2011). Les élèves de la Segpa avec leur professeur ont inclus parmi leurs projets la rénovation de ce studio.

### C) Recrutement CUI

Le Conseil d'Administration doit autoriser chaque année scolaire le recrutement des contrats aidés, sous forme de contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, à hauteur des dotations qui sont consenties par les services académiques (rectorat ou DSDEN) et dans le respect de celles-ci (quant au nombre de postes, la nature du contrat et le type de fonction).

Il autorise par conséquent le Chef d'Etablissement à signer les demandes d'aide avec les salariés et le prescripteur des contrats (pôle emploi, conseil départemental...) ainsi que les contrats individuels de travail des personnels et leurs avenants éventuels.

Nous avons eu cette année deux CUI qui dépendent du Département. Une devrait être renouvelée si sa situation le permet et l'autre a démissionné courant juin, d'où un nouveau recrutement prévu au 1<sup>er</sup> octobre.

Deux surveillants avaient été recrutés qui dépendent à la fois du ministère de l'emploi et du ministère de l'Education Nationale. Une de ces deux personnes doit être renouvelée au 1<sup>er</sup> septembre et un recrutement doit avoir lieu pour remplacer l'autre surveillant.

POUR : 18      Abstention : 0      Contre : 0

### D) Travaux urgents du Département pour information.

Remplacement d'un tronçon défectueux sur le réseau gaz logement de fonction pour un montant de 1569.70 €.

Remplacement d'une canalisation gaz de la chaufferie pour un montant de 684 €.

### E) Répartition des crédits globalisés : DBM pour vote

Cette année le montant des crédits globalisés s'élève à 35 620 €. L'année dernière le montant était de 7 842 €. La somme allouée cette année s'explique par la réforme des collèges (changement de livres scolaires). La répartition suivante est proposée :

13 REP Droits de reprographie : 1 118.70 €  
 13 COR Carnets de correspondance : 1 618.80 €  
 13 MS Manuels scolaires : 30 182.50 €  
 13EAC Projet d'Etablissement : 1 200 €  
 13ADP Autres dépenses pédagogiques : 1 500 €

Pour : 18      Abstention : 0      Contre : 0

#### F) Dons

Acceptation du don UNSS pour un montant de 278.74 €, soit 30 % d'un déplacement concernant une compétition de basket :

- Nanterre du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016 (Championnat de France UNSS Excellence)

POUR : 18      Abstention : 0      Contre : 0

#### G) Adhésion au groupement de commandes papier

Sur proposition du chef d'Etablissement, le conseil d'administration soumet au vote l'adhésion au groupement de commandes papier dont l'Etablissement coordonnateur est le Collège Anatole France de Villeneuve Sur Lot.

POUR : 18      Abstention : 0      Contre : 0

#### H) Adhésion au groupement de commandes alimentaires départemental

Intervention de M Tran, Directeur-adjoint des Solidarités Territoriales, Educatives, Culturelles et Sportives

A partir de 2017, le département exercera pleinement sa compétence dans le domaine de la gestion de la restauration scolaire qui consiste à coordonner l'ensemble des commandes alimentaires ainsi que la gestion des commandes pour les 24 collèges du département. Cette compétence est inscrite dans le code de l'éducation (articles L213-3 et L421-23). Il y avait jusqu'à présent deux groupements (Marmande et Agen) coordonnés par des gestionnaires. L'exercice de cette compétence par le CD47 permettra de former le personnel afin de s'adapter à la consommation des adolescents et d'améliorer leurs pratiques culinaires. La volonté est de valoriser les produits bios, les circuits courts, la qualité et la traçabilité des produits et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Question d'un parent représentant FCPE : Est-ce qu'il y aura un surcoût pour les parents d'élèves ?

M Tran : il y aura enchérissement des coûts pour l'achat des denrées de plus grande qualité mais cette augmentation sera compensée par la baisse du gaspillage et la négociation avec les fournisseurs (volume des achats) ; pour ces raisons il n'y aura pas de surcoût pour les parents.

Question d'un représentant de parent d'élève : Est-ce que les agriculteurs du Lot et Garonne pourront fournir tous les collèges ? Un établissement a envisagé que les élèves se servent au niveau des entrées et du plat de résistance. Il y avait une réduction du gaspillage. Existe-t-il la possibilité aussi de réutiliser en donnant ce qui doit être jeté.

Quelles conclusions suite à l'étude sur le comportement alimentaire problématique des ados ?

M Tran : Il est difficile d'évaluer les volumes par catégories et le marché public implique une mise en concurrence obligatoire. Il y a des critères écrits dans les marchés publics qui permettent d'axer les préférences (produits locaux, etc). Un seul agriculteur ne peut fournir tous les collèges. C'est un cercle vertueux en termes économiques. Il n'est pas possible de privilégier une zone géographique, il faut bien choisir les critères acceptés par le ministère de l'agriculture.

Le don des déchets : tout ce qui sort des établissements scolaire ne peut absolument pas être consommé (humains ou animaux) car on ne maîtrise pas la traçabilité du recyclage.

900 kilo calories sont nécessaires pour bien assumer sa journée mais certains adolescents en sont loin. Le dialogue avec les agents de cuisine peut débloquent certaines situations. Il faut sensibiliser

l'élève et non pas le culpabiliser. L'action de l'infirmière scolaire est importante dans le domaine de l'alimentation. Il est possible aussi de réduire les portions pour que l'élève consomme mieux.

Le président soumet au vote l'adhésion au groupement de commandes de denrées alimentaires créé par le Conseil départemental.

POUR : 21      Abstention : 0      Contre : 0

Le président souhaite informer les administrateurs du projet d'un représentant de parents d'élèves de formuler un recours auprès de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux pour faire invalider les conseils de classe.

M. Touya est appelé à s'expliquer. Il regrette de ne pas avoir suffisamment de documents pour pouvoir voter en CA et pense que le fonctionnement du collège ne respecte pas la réglementation. Il reconnaît que le collège fonctionne bien mais il critique la manière de diriger en « berger » du chef d'établissement.

Monsieur le président fait remarquer que s'il est un berger, les membres du CA sont des moutons, ce qui est infamant pour ces personnes. Il regrette le climat que fait régner l'attitude négative de M Touya.

La représentante FCPE des parents : M Touya n'a pas été élu en début d'année en tant que représentant de sa nouvelle association.

M Touya regrette que cette question soit abordée en CA sans avoir été mise à l'ordre du jour. Il demande l'ajournement de cette question en attendant la réponse du recteur.

#### **Travaux de parking :**

Mme la Conseillère Départementale nous informe que le conseil départemental financera 18 places de parking sur l'emplacement des garages à vélos pour les personnels pour une somme de 20 000 Euros.

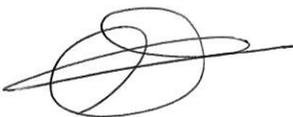
#### **Contrat d'apprentissage :**

Le président informe que le service administratif du collège accueillera à la rentrée 2016, et pour deux ans, une personne en contrat d'apprentissage Bac professionnel Gestion/administration dont l'employeur sera le M. le Recteur, et l'organisme de formation le CFA de Marmande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

La secrétaire

Valérie BAUDET



Le président

Philippe NICOLON





**ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 juillet 2016

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

		présent	absent	excusé	EMARGEMENT
NICOLON Philippe	principal - Président	X			
GERAUD Estelle	principale adjointe	X			
LEMERCIER Corinne	adjointe gestionnaire	X			
ROUSSILLE Maryse	C.P.E.	X			
BAUDET Valérie	directrice adjointe S.E.G.P.A.	X			
BILIRIT Jacques	conseiller départemental			X	
BORDERIE Sophie	conseillère départementale	X			
GALDIN Nicole	représentant commune	X			
DELRIEU GILLET Caroline	représentant VGA			X	
LE CHEVALLIER Antoine	personnalité qualifiée		X		
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION, DE SURVEILLANCE</b>					
ENJALBERT Delphine	<i>Remplacé par M. van Nieuwenhete</i>	X			
FERNANDES Emmanuel			X		
JOCAL Julien		X			
LE GALL Lionel		X			
REVERTE Antoine		X			
SERENA Nadia		X			
SROKA Donovan		X			
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SERVICE</b>					
COSTALONGA Nathalie		X			
COUSIN Isabelle		X			
BERNY Caroline		X			
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
DUVERGER Jean Philippe				X	
MAGE Valérie		X			
RICHARD Stéphanie		X			
SADOU Djamila		X			
SEMMOUNE Nourredine			X		
TOUYA Philippe		X			
BALBAS Marlène			X		
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
EMERIT Armand				X	
DAVID Rémi				X	
LE GALL Solène		X			
<b>INVITES</b>					
BOUDIN Isabelle	agent comptable				
TRAN Philippe	Conseil Départemental 47	X			